

PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE OBLIGATOIRE

ET SI VOUS SÉCURISIEZ LE DÉPART EN RETRAITE DE VOS SALARIÉS ?

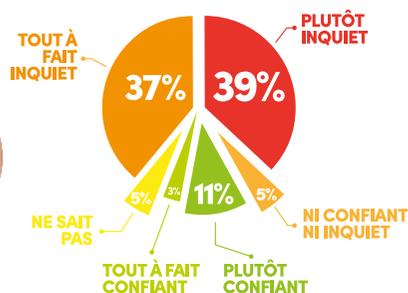
Une solution experte et personnalisée à la situation
de l'entreprise

- » Pour dynamiser votre politique de rémunération
- » Et préserver l'équilibre de votre trésorerie

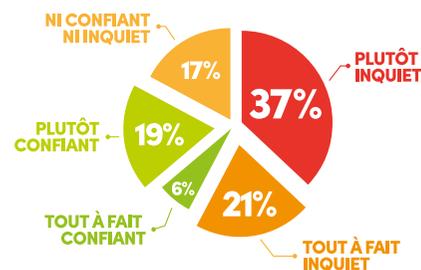
» LE PERO : UN ENJEU MAJEUR

Les Français s'inquiètent pour leur retraite !

ONT-ILS CONFIANCE QUANT À L'AVENIR DU SYSTÈME DE RETRAITE FRANÇAIS ?



ET À PROPOS DE LEUR PROPRE RETRAITE ?



QUELLE EST LEUR CRAINTE PRINCIPALE ?



LE MANQUE D'ARGENT DANS 81% DES CAS !

PRÉPARER L'AVENIR SEREINEMENT

- » Avant même d'atteindre l'âge de la retraite à temps plein, les actifs envisagent de poursuivre pour disposer d'un revenu complémentaire.
- » 1 Français sur 6 s'est déjà vu proposer une adhésion à un PER, dans 1 cas sur 3 par son employeur. Une proportion en hausse de 25% en 1 an !
- » Pour l'entreprise, le PERO est un outil indispensable et vertueux pour la politique RH et sociale.

Le saviez-vous ?

La loi PACTE permet aux dirigeants et aux salariés de pouvoir bénéficier d'un socle unique, regroupant l'ensemble des solutions d'épargne et de retraite : le PER (Plan d'Épargne Retraite). Alors que le salaire ou les primes sont soumis aux charges sociales et à l'impôt sur le revenu, la réforme de l'épargne retraite permet d'en être exonéré pour partie.

» NOTRE SOLUTION PERSONNALISÉE



Conception sur mesure

Une offre proposée à tous les employés ou seulement à une catégorie objective. Le montant des versements obligatoires et la contribution des salariés sont libres.



Gestion responsable

Les salariés peuvent choisir, selon leurs besoins, une gestion libre ou une gestion pilotée à horizon sur 3 profils d'investissement.

Une gestion basée sur 5 fonds ESG et ISR (investissement socialement responsable) rigoureusement sélectionnés.



Solution flexible

Le versement, au choix, d'une rente ou d'un capital au moment du départ à la retraite. La possibilité de débloquer le capital de manière anticipée, selon les événements de vie.

LES EXCLUSIVITÉS HARMONIE MUTUELLE

- » L'offre PERO est proposée par le Groupe VYV, dont Harmonie Mutuelle est l'une des mutuelles fondatrices. Garantie d'une solidité financière et de l'expertise du 1^{er} groupe mutualiste de protection sociale français.
- » La gestion financière des fonds est assurée par EGAMO, gestionnaire d'actifs du Groupe VYV. EGAMO a obtenu en 2019 le European Fund Trophy de la meilleure société de gestion française dans la catégorie des sociétés gérant moins de 7 fonds.
- » L'appui du CREDIT AGRICOLE ASSURANCES, expert de l'assurance retraite collective, pour la gestion des comptes salariés.



» EN RÉSUMÉ

Les bénéfices pour l'entreprise

- » **Préserver votre budget** en bénéficiant d'avantages fiscaux et sociaux de taille.
Les versements obligatoires de l'employeur sont déductibles du bénéfice imposable de l'entreprise, exonérés de cotisations de Sécurité sociale et bénéficient d'un taux de forfait social réduit à 16% (selon conditions réglementaires et dans la limite des plafonds légaux).
- » **Bénéficier d'un socle commun** pour l'ensemble des contrats et futurs dispositifs d'épargne retraite (transférabilité, harmonisation des règles d'alimentation et de fiscalité...).
- » **Rémunérer plus efficacement** avec des primes plutôt qu'avec des salaires.
- » Disposer d'un **accompagnement juridique et fiscal** permanent pour piloter les dispositifs de protection sociale.

Les bénéfices pour les salariés

- » **Disposer d'un complément de revenus** alimenté entièrement ou en partie par l'entreprise.
- » **Alimenter son compte** par des versements volontaires ou des jours provenant d'un CET ou de congés non pris, en complément des versements obligatoires, déductibles du revenu imposable.
- » **Gérer son épargne retraite** sur un seul et même socle avec une **interface digitale dédiée**.
- » Bénéficier d'une **épargne retraite acquise** quel que soit le déroulement de la carrière, avec plusieurs cas de débloqué anticipé des fonds et un large choix d'options de rentes.



Le PERO, un outil indispensable
de votre politique RH, souple et simple
à mettre en place !

Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473 - N° LEI n° 969500JLU5ZH89G4TD57. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris. Groupe VYV, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 532 661 832, numéro LEI 969500E016RILLI4UF62. Siège social : 62-68 rue Jeanne-d'Arc 75013 Paris. PREDICA, assureur du contrat, compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances - entreprise régie par le Code des assurances S.A au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 Euros - Siège social : 16/18 Boulevard de Vaugirard, 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris. 3469A-0123_CAAU - Crédits photos : Adobe Stock. Document commercial.



RETROUVEZ NOS TÉMOIGNAGES D'EXPERTS SUR
[harmonie-mutuelle.fr/entreprises](https://www.harmonie-mutuelle.fr/entreprises)